

**VINCI Airports**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2.421.296.514 Euros  
Siège social : 12-14, rue Louis Blériot  
92500 Rueil-Malmaison  
410 002 075 RCS Nanterre

**Société d'Exploitation de l'Aéroport de  
Quimper Cornouaille – SEAQC**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 50.000 euros  
Siège social : Aéroport de Quimper Cornouaille  
29700 Pluguffan  
510 607 187 RCS Quimper

## **AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 octobre 2020, les sociétés VINCI Airports SAS, et la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper Cornouaille – SEAQC SAS, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper Cornouaille – SEAQC SAS, Société Absorbée, par la société VINCI Airports SAS, Société Absorbante.

L'évaluation des biens transmis s'établit à :

Actif : 1.087.179,97 €

Passif : 208.386,00 €

soit un apport net de 878.793,97 €.

Le boni de fusion est de 853.791,97 €

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'y a pas lieu à augmentation de capital ; en conséquence, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

L'opération de fusion, qui se trouvera réalisée, sur le plan juridique, au terme du délai de trente jours ouvert aux créanciers pour former opposition, suivant la mise en ligne du présent avis, aura, en matières comptable et fiscale, un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Toutes les opérations effectuées par la société Absorbée depuis cette date et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société Absorbante.

La société sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et de Quimper le 30 octobre 2020 pour chacune des sociétés.

Pour avis.